

ANALYSE

J.-A. RIOUX. — **Ecologie des leishmanioses**, Colloques internationaux du CNRS, n° 239, 1977, Editions du CNRS, 15, quai Anatole-France, 75700 Paris.

Les Actes du Colloque international sur « *L'écologie des Leishmanioses* », organisé dans le cadre des Colloques internationaux du CNRS, à Montpellier, du 18 au 24 août 1974, par le P^r J.-A. Rioux, ont été publiés par les Editions du CNRS.

Ce bel ouvrage de 334 pages comprend 42 contributions provenant des différentes régions du monde où sévissent les Leishmanioses et sont signées par les spécialistes les plus réputés.

Après une introduction du P^r Garnham, ces contributions sont réparties en cinq chapitres : Leishmanioses ; Vertébrés-réservoirs ; Phlébotomes-vecteurs ; Foyers leishmaniens et Prévention.

Chacun de ces chapitres montre que les problèmes soulevés par la transmission des Leishmanioses sont en pleine évolution : nouveaux critères pour tenter de définir les différentes espèces de *Leishmania*, travaux sur l'éthologie des vecteurs, nouvelles méthodes d'échantillonnage et fiabilité des différents modèles de pièges, études écologiques des différents Vertébrés-réservoirs et relations hôte-parasite, structures des principaux « foyers » mondiaux et fonctionnement de ces foyers.

Peu de « complexes pathogènes » ont, au cours des récentes années, autant bénéficié des apports de l'écologie que les Leishmanioses. L'école du P^r Rioux à Montpellier, en particulier, s'est attachée depuis 12 ans à une étude globale et interdisciplinaire du foyer d'infection du Midi méditerranéen et parvient à l'élaboration de modèles, à finalités pronostique et prophylactique d'un intérêt très général.

Ce livre déborde donc largement le cadre des Leishmanioses proprement dites ; il a une très grande valeur pour tous les épidémiologistes et pour tous les biologistes.

A.-G. CHABAUD.

© Masson, Paris. 1978.

Le Directeur de la Publication : D^r J. TALAMON

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Masson, éditeur, Paris. — Dépôt légal : 1978. — N° d'ordre : 5077. — 4^e trimestre 1978

IMPRIMERIE TARDY-QUERCY (S.A.) CAHORS (France). - 80474

Commission paritaire n° 54169

Printed in France.

OJD Diffusion 1974 (3/3/75), 691 ex.